

Pas de nouvel accord sur la fiscalité de l'épargne sans accès au marché

Par Denis Masméjan Berne

Le Conseil fédéral pose ses conditions. Il ne signera pas l'accord sur la fiscalité de l'épargne souhaité par Bruxelles si la réglementation européenne sur les marchés financiers MiFID détériore l'accès au marché des banques suisses

Le Conseil fédéral a donné son aval, sans surprise, à l'ouverture de négociations visant à élargir l'accord actuel de 2004 sur la fiscalité de l'épargne. La Suisse avait signalé, en 2009 déjà, qu'elle était disposée à discuter d'une révision de ce texte, à la demande de l'Union européenne (UE), pour l'adapter à la révision en cours de la directive européenne. Les négociations pourraient s'ouvrir rapidement, dès le début de l'an prochain.

La révision de la directive doit permettre à Bruxelles de combler les lacunes de son dispositif pour imposer d'autres instruments financiers, en particulier certains produits d'assurance vie, fonds de placement et produits structurés qui y échappent jusqu'ici. Il s'agit aussi d'éviter que le texte puisse être contourné par l'interposition d'une entité juridique, trust ou fondation.

Du côté suisse, ces objectifs ne sont pas contestés. Berne reconnaît la nécessité d'adapter l'accord bilatéral conclu avec l'UE en 2004 et qui instaure un mécanisme de prélèvement à la source sur les revenus perçus en Suisse par des résidents de l'UE.

C'est pourtant un mandat conditionnel que le Conseil fédéral a approuvé. Le gouvernement a prévenu qu'il n'avaliserait le résultat des négociations «que si une solution satisfaisante est trouvée» au problème de l'accès des banques suisses au marché européen, très sérieusement menacé par le projet de réglementation européenne des marchés financiers MiFID II.

Vers l'échange automatique

L'UE, elle, refuse de faire le lien entre MiFID et la fiscalité de l'épargne et rappellera aux Suisses qu'ils ont accepté Fatca sans exiger de contreparties des Etats-Unis. De son côté, Eveline Widmer-Schlumpf rappelle que s'il n'y a pas d'accès au marché, il n'y a pas non plus de fiscalité de l'épargne, et qu'il existe dès lors un lien de fait entre les deux dossiers. Pour le reste, souligne la ministre des Finances, les décisions de l'UE devront encore être précisées dans le courant de l'an prochain, en particulier s'agissant du degré d'activité exigé des succursales des banques suisses dans les pays de l'UE pour obtenir l'accès au marché.

L'échange automatique des renseignements fiscaux devrait également s'inviter dans les discussions, même s'il n'est pas formellement inscrit au menu des négociations. Les travaux en cours au sein de l'OCDE, auxquels la Suisse participe, vont déjà commencer à se concrétiser au cours de l'an prochain, a indiqué la ministre des Finances. Si la Suisse continue à ne pas vouloir discuter de ce point directement avec l'UE, elle sait que l'évolution de la situation au sein des pays de l'OCDE aura nécessairement une influence sur les discussions qu'elle mène avec l'UE. Le passage à l'échange automatique impliquera toutefois qu'une solution soit trouvée pour régler le passé, et cette solution, prévient Eveline Widmer-Schlumpf, est du ressort des États membres eux-mêmes, et pas de l'UE .

LE TEMPS© 2013 Le Temps SA